

- **Cette formation concerne les niveaux suivants :**

* Formation de 18 mois sanctionnée par un diplôme de Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP).

* Formation de 24 mois sanctionnée par un diplôme de Brevet de technicien (BT)

* Formation de 30 mois sanctionnée par un Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

- **Les filières de formation proposées sont :**

* Brevet de Technicien Supérieur en Automatisme et Régulation (Branche professionnelle : Electricité – Electronique)

* Brevet de technicien supérieur en Conducteur de Travaux bâtiment (Branche professionnelle : Bâtiment et travaux publics)

* Brevet de technicien Supérieur en Contrôle de Qualité dans les industries Agro alimentaires (Branche professionnelle : Industrie agro- alimentaire)

* Brevet de Technicien Supérieur en installation et Maintenance des équipements de froid et climatisation (Branche professionnelle : Electricité électronique)

*Brevet de Technicien Supérieur en Maintenance de véhicules légers (Branche professionnelle : Mécanique Moteurs Engins)

* Brevet de technicien Supérieur en Voieries et réseaux divers (Branche professionnelle : Bâtiment et Travaux Publics)

*Brevet de Technicien Supérieur production mécanique/usinage (Branche professionnelle : Construction Mécanique et Sidérurgique)

* Brevet de technicien Supérieur en Electronique Industriel (Branche professionnelle : Electricité -Electronique- Energétique)

* Brevet de technicien Supérieur en Maintenance des Equipements informatiques et bureautiques (Branche professionnelle : Electricité Electronique)

- * Brevet de technicien (BT) en Electronique Automobile
- * Brevet de technicien (BT) en Assistant Multimédia
- * Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Installations sanitaires et Gaz.

- Tout concitoyen et toute concitoyenne résidant à l'étranger et âgé (e) de 16 ans révolus peut postuler à cette formation s'il (elle) remplit les conditions liées au niveau d'instruction pour chaque palier de formation.
- Les jeunes intéressé(e)s sont invité (e)s à s'adresser aux postes diplomatiques et consulaires du pays où ils résident pour, dans une première étape, effectuer une pré- inscription selon la fiche disponible au niveau de ces postes également téléchargeable sur le site internet de Monsieur le Secrétaire d'Etat: <http://seccne.mae.dz>
- De plus amples informations seront incessamment communiquées à travers le site web du Secrétariat d'Etat et les sites web des postes diplomatiques et consulaires ainsi que par d'autres canaux de communication au sujet des modalités pratiques de cette formation.
- Les membres de la communauté nationale intéressés par cette formation peuvent également demander les informations qu'ils souhaitent, à ce sujet, au SECCNE à l'une des adresses électroniques suivantes :
- communauté-info@mae.dz

ou

- djalia-info@mae.dz

Alger le 29 août 2013.

Formation professionnelle au profit des membres de la Communauté Nationale à l'étranger

Fiche de préinscription

Ambassade :

Consulat Général :

Consulat :

Nom du candidat à la formation :

Prénom :

Adresse :

Email :

Tel :

Niveau :

Diplômes obtenus :

Formation souhaitée :

- Formation de 18 mois sanctionné par un diplôme de CAP.
- Formation de 24 mois mois sanctionnée par un Brevet de Technicien.
- Formation de 30 mois sanctionnée par un BTS.

Spécialité demandée :

- Electricité électronique
- Bâtiment et travaux publics
- Industrie agro-alimentaire
- Mécanique Moteurs Engins
- Construction Mécanique et Sidérurgie
- Electricité-électronique-énergétique
- Electronique automobile.

Multimédia.

Installation sanitaires et Gaz.

Rentrée professionnelle souhaitée :

Septembre 2013.

Février 2014.

- **Cochez la case correspondante.**